

## COMMUNIQUÉ

Le 29 mars 2024

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : Plan de mobilité : les aménagements se poursuivent

### **Plan de mobilité : les aménagements se poursuivent**

Début avril, dès la fin du dispositif de viabilité hivernale, les services techniques vont mettre en œuvre progressivement la suite des aménagements prévus dans le cadre du plan de mobilité. Initialement prévus début novembre, ceux-ci ont dû être reportés à cause des mauvaises conditions météo.

Ces aménagements visent à rééquilibrer l'usage de l'espace public pour la sécurité des piétons et des cyclistes là où la priorité a été donnée historiquement à l'automobile. Le premier a consisté à mettre en place début novembre et à titre expérimental une « rue école » avenue des sources au niveau de l'école maternelle. Cette portion de rue est dorénavant fermée à la circulation automobile en période scolaire, aux heures d'entrée et de sortie des élèves. La décision prise en concertation avec l'école a été bien accueillie par les parents. La circulation automobile a également été inversée début novembre rue Commandant-Madelaide.

La suite des aménagements va concerner trois autres secteurs.

A partir du mardi 2 avril, si les conditions météo permettent de réaliser les marquages au sol, la circulation automobile sera inversée rue Alfred-André dans le sens descendant. Ce changement aura lieu à titre expérimental et pérennisé s'il s'avère concluant.

De même, à partir du lundi 8 avril, selon les conditions météo, et à titre expérimental, la place de la Libération va faire l'objet d'un complet réaménagement, avec le maintien d'une unique voie de circulation avenue Jean-Léger dans le sens ouest-est. De nouvelles zones de déambulation piétonne et de nouveaux stationnements pour les vélos seront créés. L'aménagement débutera par le marquage au sol, puis la pose de mobiliers successivement côté commerces, côté sud, avenue d'Abondance. A terme l'aménagement sera pérennisé par des zones végétalisés.

Enfin, également à partir du lundi 8 avril, selon les conditions météo, et à titre expérimental, une dernière modification importante affectera la circulation de l'avenue de Fléry.

En aval, le carrefour entre l'avenue de Fléry, chemin des Roses et chemin de la Guinguette, sous le pont SNCF, sera totalement interdit à la circulation automobile pour être réservé aux piétons et cyclistes suite aux conflits d'usages constatés et partagés lors des réunions de travail sur le plan de mobilité. La sortie des riverains sera uniquement



possible via l'avenue des Mémises ou le boulevard du Royal. La sortie du chemin des Roses sera uniquement possible via le chemin des Roses vers l'avenue de Larringes.

En amont, l'avenue de Fléry sera mise en sens unique dans le sens montant sur les 30 derniers mètres rejoignant le boulevard du Royal.

Tous ces changements visent à encourager et sécuriser la marche ou le vélo. « L'idée est de dévier le flux descendant sur les voiries appropriées de catégorie 1 » précise Jean-Pierre Amadio, adjoint au cadre de vie et à la mobilité.

#### Contacts presse :

- Jean-Pierre AMADIO, adjoint en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme, de la transition énergétique et de la mobilité : [jean-pierre.amadio@ville-evian.fr](mailto:jean-pierre.amadio@ville-evian.fr) / 04 50 83 10 12
- Bertrand VOUAUX, directeur des services techniques : [bertrand.vouaux@ville-evian.fr](mailto:bertrand.vouaux@ville-evian.fr) / 04 50 83 10 91

